



Délibération n°2022-003
Comité syndical du 3 février 2022

CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE SUR LE PORT D'AUDIERNE – FIXATION D'UNE CLE DE REPARTITION DU FINANCEMENT ENTRE LE SPA ET LE SPIC

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 28 janvier 2022, s'est réuni le 3 février 2022, salle 5 à la Maison du Département à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Didier GUILLON, Stéphane LE DOARE, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Gwénola LE TROADEC, Yvan MOULLEC
Excusés	Anne MARECHAL, Bernard PELLETER, Michel LOUSSOUARN, Yannick SELLIN, Jean-Luc TANNEAU, Daniel LE PRAT, Christine ZAMUNER, Éric JOUSSEAUME, Yannick LE MOIGNE, Cyrille LE CLEACH, Philippe AUDURIER
Excusés ayant donné pouvoir	Anne MARECHAL ayant donné pouvoir à Sandrine MANUSSET, Michel LOUSSOUARN ayant donné pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE, Christine ZAMUNER ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Yannick LE MOIGNE ayant donné pouvoir à Nathalie CARROT-TANNEAU

Représentant 18 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat mixte ne dispose pas de local technique sur le port d'Audierne permettant, d'une part, le stockage du matériel et équipements pour les activités de plaisance (SPIC) et les travaux d'entretien des ouvrages portuaires (SPA) et, d'autre part, la mise en place d'un petit atelier pour les réparations ou préparations de matériels (SPA).

L'opportunité s'est présentée de remettre en état un espace inoccupé (anciens sanitaires inutilisés) du bâtiment des pêcheurs sur le terre-plein de Poulgoazec. La surface d'environ 30m² convient bien aux différents usages mais ce local nécessite des travaux d'aménagement et de désamiantage estimés à environ 48 100 € HT.

S'agissant d'une opération mixte, le coût d'investissement doit être porté pour partie sur le budget du SPA (28 860 €HT) et pour partie sur le budget du SPIC (19 240 €HT). Cette quote-part se fait au prorata des surfaces occupées dans ce nouvel équipement :

- 40% porté par le budget du SPIC
- 60% porté par le budget du SPA

En conséquence,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille en date du 26 janvier 2022 ;

Considérant le local technique sur le port d'Audierne sera mutualisé entre la régie de travaux et le bureau du port de plaisance ;

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

DECIDE

- De fixer la prise en charge des coûts d'investissement d'aménagement d'un local de stockage sur le port d'Audierne à 40% sur le budget du SPIC et à 60% sur le budget du SPA.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN